



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
de La Savoie

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Saint-Alban-Leyse, le 02.12.2021

Groupement Gestion des Risques
Dossier suivi par : Ltn R. RIGOUIN

CSA ST JEAN DE MAURIENNE PLENIERE

**RAPPORT DE VISITE N°01
en date du 02/12/2021**

REFERENCES	
Visite :	Visite du 17/11/2021 - Visite périodique
N° d'urbanisme:	/
Date de visite antérieure :	12/12/2018
N° de l'établissement :	116E0015

DESIGNATION	
Commune :	FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE
Activité / Raison sociale :	CVL LE CHRISTIANA
Adresse :	BOULEVARD DE CEINTURE LA TOUSSUIRE
Propriétaire :	Mme et M. RAME
Exploitant :	CSHM – M.MOURNE
N° de téléphone :	04 79 32 13 77

CLASSEMENT				
Calcul de l'effectif	PUBLIC :	71	Dont hébergement :	74
	PERSONNEL :	5	TYPES :	RH
	TOTAL :	76	CATEGORIE :	4

Personnes présentes, membres du groupe de visite	Autres personnes présentes
- M. ROSSAT – Représentant le maire - Ltn R. RIGOUIN, préventionniste	- M. FEHZEN - Exploitant - M. COYNEL - Propriétaire - M.MOURNE - Exploitant - Cne O.MONDON – CIS Saint-Jean-de-Maurienne

□

X. DECISION DE LA COMMISSION :

La commission, après avoir pris connaissance du rapport de visite qui lui a été présenté, émet un **avis favorable** à la poursuite de l'activité de l'établissement sur la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE.

Il appartient au maire de la commune de transmettre ce procès-verbal au propriétaire ou à l'exploitant.

Il appartient à l'exploitant ou au propriétaire de satisfaire au plus tôt aux prescriptions du présent rapport.

Conformément à l'article GE 4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, cet établissement doit être visité périodiquement tous les **3 ans** par la commission de sécurité.

Il appartiendra au maire de demander la visite auprès du secrétariat de la commission, au terme de ce délai.

Le président :

Mickaël MAHIEUX
Secrétaire général
sous-préfecture
de
Saint-Jean-de-Maurienne